Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 14/11/2025

CARREFOUR FRANCE CARREFOUR rappelle Sardines



- Noms des modèles ou références concernés : **Sardines vendu au rayon traditionnel**
- Marque : **Sans marque**
- **GTIN 1111111111118 Lot Vendu le 28/10/2025**
- Conditionnements : **Vendu au rayon poissonerie traditionnel**
- Date début/fin de commercialisation : **du 28/10/2025 au 28/10/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **/**
- Zone géographique de vente : **CARREFOUR MARKET DISTRE (UNIQUEMENT**
- Distributeurs : **CARREFOUR MARKET DISTRE (UNIQUEMENT)**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence d'histamine à un taux de 432.7 mg/kg**
- Risques encourus par le consommateur : **Toxines endogènes : histamine**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le service consommateur, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
 Les toxi-infections alimentaires à histamine apparaissent en ½ heure à quelques heures après la consommation du plat responsable et consistent en une allergie aiguë. Les symptômes observés sont classiquement des rougeurs et un « gonflement » du visage, des maux de tête, une sensation de chaleur et de malaise, associés à des signes digestifs (nausées, vomissements, diarrhée). Les personnes à terrain allergique sont particulièrement concernées car elles peuvent en outre présenter des troubles respiratoires aigus : elles doivent absolument s'abstenir de consommer les denrées mentionnées et, en cas d'apparition de tels symptômes, consulter sans délai le service des urgences. La rémission est habituellement spontanée et accélérée grâce à l'administration d'un anti-histaminique.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **lundi 1 décembre 2025**

CONTACT

- Numéro de contact : **0805908070**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre